REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-276 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Directeur Général par intérim, des Directeurs et Chefs des Services de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique au Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 73-72 du 16 Octobre 1973, portant création du Conseil National de la Statistique et de ses organes pour le développement et la centralisation de l'activité statistique au niveau de l'Etat ;

SUR proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Octobre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Le Camarade AMOUSSOU Emmanuel est nommé Directeur Général par intérim de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales.

ARTICLE 2 :- Le Camarade HOUSSOU Raymond est nommé Directeur des Statistiques de Production et de l'Emploi.

ARTICLE 3 :- Le Camarade AVOGNON Christian est nommé Directeur des Echanges et de l'Informatique.

ARTICLE 4 :- Le Camarade FOUDAH Emmanuel est nommé Directeur des Synthèses Economiques et Financières.

ARTICLE 5 :- Le Camarade TOSSA Jérôme est nommé Directeur des Statistiques Générales par intérim.

ARTICLE 6 :- Le Camarade ADJAHOUTONON Sylvestre est nommé Directeur du Bureau Central du Recensement.

.../...

ARTICLE 7 :- Le Camarade GBOVI André est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'Atlantique, à Cotonou.

ARTICLE 8 :- Le Camarade DONADJE Florentin est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'Ouémé, à Porto-Novo.

ARTICLE 9 :- Le Camarade AKPAMOLI Etienne est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Mono, à Lokossa.

ARTICLE 10 :- Le Camarade ZOUNON Assé Damien est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Zou, à Abomey.

ARTICLE 11 :- Le Camarade FIOTEPE Michel est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Borgou, à Parakou.

ARTICLE 12 :- Le Camarade GBADAMASSI Mourianou est nommé Chef du Service Provincial de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'Atacora, à Natitingou.

ARTICLE 13 :- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,

François DOSSOU.-

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 SPD 2 CNR 4 SGG 4 MPSCAE-MF 10 Autres Ministères 13 Services Intéres. 12 Intéressés 12 Préfets 6 DGAJL-DPE-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc. 1 BN-UNB-FASJEP 6 Trésor 4 DB-CF-Solde 4 DI 4 DP 4 JORPB 1.-